

CAP BD

cahier des charges 2022 2023

INTENTION / PRÉSENTATION :

CAP BD (Classe à Projet BD) est un dispositif qui vise à impulser des projets sur la bande dessinée en lien avec la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image (CIBDI) à Angoulême. Partenaire culturel de proximité et de renommée internationale, la CIBDI offre à la fois un accompagnement des pratiques pédagogiques et une ouverture culturelle et artistique en mesure de nourrir et stimuler les projets.

Cette ouverture culturelle permet d'établir des liens entre toutes les disciplines et d'enrichir les moyens d'expression. Au collège, elle peut être un élément de continuité au sein du cycle 3 et un support pédagogique, notamment dans les EPI au sein du cycle 4. Les classes de préparation à l'enseignement professionnel (3^{ème} PEP) sont également concernées par cet appel à projet.

PUBLICS CONCERNÉS :

- Tout établissement du second degré.
- Le projet est porté par une équipe enseignante de différentes disciplines autour d'une classe.

CONSTRUCTION DU PROJET :

Les projets retenus seront ceux qui satisferont le mieux les critères suivants :

1. Une co-construction partenariale fondée sur le trinôme établissement scolaire-partenaire culturel-collectivité territoriale.
2. L'inscription durable de l'action dans un projet d'établissement et dans la dynamique d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;
3. Le nombre de disciplines concernées par l'action ; la contribution de l'action au projet de vie scolaire ; la conception collégiale du projet, qui peut inclure des temps de concertation et de régulation en équipe.
4. Le rayonnement et ou la pérennisation de l'action au-delà du groupe d'élèves directement concerné et s'inscrivant également dans le temps périscolaire; les modes de valorisation envisagés pour les productions des élèves.

RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET :

Retour des candidatures sur l'application ADAGE le **15 juin 2022**, délai de rigueur.
Une commission d'examen des projets est programmée le **30 juin et 1er juillet 2022** pour des actions débutant à la rentrée 2020.
Une réponse sera communiquée à partir du **4 juillet 2022**.

LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'IMAGE (CIBDI) S'ENGAGE À :

- suivre le projet en proposant un accompagnement du projet par la Professeur en Service Educatif.
- encourager la Lecture en prêtant une malle de découverte de la BD sur un thème au choix prêtée (prêt de 12 semaines) ; encourager l'écriture des élèves (textes publiés sur le site de la CIBDI).
- accueillir les classes pour des visites du musée et des expositions permanentes et temporaires en fonction des besoins et du projet de chaque classe (des visites d'atelier de la maison des auteurs sont possibles tout comme les visites de la bibliothèque).
- aider à la pratique en mettant à disposition une liste d'auteurs susceptibles d'intervenir dans la classe et les met en relation. L'atelier de pratique en salle de médiation au musée est proposé à un tarif préférentiel.
- à promouvoir : La CIBDI valorisera les projets réalisés : articles sur le site, expositions envisageables en fonction des travaux réalisés. En fin d'année, un temps festif grand public avec expositions des travaux et venue des élèves peut être organisé.

LA DAAC S'ENGAGE À :

- soutenir les projets via une subvention et des heures : IMP-E pour les enseignants du second degré, HSE 1^{er} degré pour les enseignants du premier degré.
- mettre à disposition de la CIBDI un.e professeur.e en service éducatif (PSE) : cette personne sera votre interlocuteur privilégié à la CIBDI ; elle vous conseillera dans vos actions pédagogiques et facilitera l'organisation des manifestations à la CIBDI.
- proposer un accompagnement et un suivi du projet par la conseillère lecture-écriture-BD à la DAAC ainsi que l'accompagne du coordonnateur en action culturelle à la DSDEN
- La DAAC propose des stages de formation BD au PAF en lien avec Cap BD (dates à confirmer)

LA DRAC S'ENGAGE À :

- soutenir les projets qui font intervenir au moins 4 journées auteurs, et au regard des cofinancements apportés.

CONTACTS :

Claire Simon : conseillère lecture-écriture à la Délégation académique à l'action culturelle claire.simon@ac-poitiers.fr

Gwenaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale Drac Nouvelle-Aquitaine, 102 Grand'Rue, 86000 Poitiers - gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr (départements 17, 79 et 86)

David REDON, conseiller action culturelle et territoriale Drac Nouvelle-Aquitaine, 6 Rue Haute de la Comédie, 87000 Limoges - david.redon@culture.gouv.fr (département 16)

NOTE À L'ATTENTION DES PERSONNELS DE DIRECTION

Rappel de la procédure de paiement des moyens attribués par le rectorat une fois le dossier validé.

1. **La subvention** versée par la DAAC à l'établissement permettra notamment de rémunérer tout ou partie des interventions de l'artiste.
2. **Établissement** : La répartition des IMP-E pour les enseignants est à présenter lors du CA de l'établissement. L'abondement des budgets se fait sur STS WEB en IMP-E.
3. **Pour les enseignants du premier degré.** Les HSE premier degré sont versées directement sur la paye des enseignants après information à la DAAC du service fait